



Solaire en Nord

Association pour la promotion de l'énergie solaire - Hauts-de-France

5 rue Jules de Vicq, 59 800 Lille

Mme, M.
sénateurs et députés de la région Hauts-de-France

Lille, le 23 juin 2025

Objet : Moratoire sur la filière solaire photovoltaïque : une 2^{ème} lecture cruciale pour invalider cet amendement dévastateur adopté en 1^{ère} lecture.

Madame, Monsieur les sénateurs et députés,

C'est avec stupeur que nous venons d'apprendre l'adoption ce jeudi 19 juin 2025 en 1^{ère} lecture, de [l'amendement n°486](#) (Déposé le 12/06/2025) dans le cadre de la proposition de loi portant sur "la programmation nationale et simplification normative dans le secteur économique de l'énergie".

L'exposé sommaire motivant la proposition de cet amendement révèle un argumentaire, à charge, contre les énergies renouvelables véhiculant de nombreuses idées reçues ou leur attribuant abusivement une responsabilité dans la déstabilisation du réseau électrique ou du marché de l'électricité.

Voici quelques exemples de contre-vérité qu'il convient d'apporter :

- **Dans le black-out du réseau espagnol du 28 avril 2025, la responsabilité des énergies renouvelables a été écartée**, comme l'indique le [rapport officiel du gouvernement espagnol](#), paru le 17/06/25,
- **L'acceptabilité des Energies renouvelables** n'est plus à démontrer d'après le dernier sondage [IFOP de mai 2025](#) qui confirme que **84% des français** ont une bonne ou très bonne image des énergies renouvelables.
- **Pour la filière solaire, l'impact environnemental est quasi nul en matière de surfaces artificialisées** : d'après le [CNRS](#), seules **3% de ces surfaces** soit 0,2 % de la surface de la France métropolitaine sont nécessaires pour installer l'ensemble des panneaux solaires envisagés même dans les scénarios de prospectives énergétiques (RTE, ADEME...) incluant le plus de photovoltaïque.
- D'après [l'ADEME](#), Les énergies renouvelables sont compétitives et résilientes en fournissant un prix du MWh de plus en plus bas, favorable à la baisse des prix de l'électricité facturée au consommateur final.

Ce sont autant d'arguments que nous pourrions amender [d'exemples en Europe](#) sur les voies à suivre en matière de mix énergétique et électrique. Pour rappel, la France est le seul pays européen à ne pas avoir atteint ses objectifs de déploiement des énergies renouvelables fixés pour l'année 2020 et ce retard n'est toujours pas comblé.

Par ailleurs Mme, M. les sénateurs et députés, nous vous alertions en février dernier concernant les évolutions réglementaires trop abruptes de l'arrêté tarifaire S21 sortie le 26 mars dernier. Nous constatons à l'heure actuelle, un ralentissement de l'activité notamment pour le segment des installations résidentielles. Si les habitants et porteurs de projet ne se détournent pas totalement du solaire, l'impact du nouveau cadre réglementaire se traduit par une baisse des puissances installées unitairement par chaque ménage. ce qui est peu propice à la massification et aux économies d'échelle.

Nous vous demandons, une fois de plus, de bien vouloir relayer ces informations et de voter contre cet amendement en seconde lecture.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples explications.

Recevez, Mme, M. les sénateurs et députés, l'expression de notre meilleure considération.

Le Président de l'association Solaire en Nord
François-Xavier Callens



F.X. Callens
Président Solaire en Nord